



Paris, le 24 mars 2009

POUR EN FINIR AVEC LES IDEES RECUES

Un discours habilement diffusé depuis quelques mois, assorti de manœuvres multiples (création du Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure par le SNOPI ou protestations véhémentes de SYNERGIE Officiers concernant le choix du site de Bordeaux pour l'ENSOP) et des revendications toujours plus appuyées des syndicats d'officiers de police pour un corps unique de cadres de la police nationale, laissent entendre que la fusion des corps de conception et de direction et de commandement serait à l'ordre du jour.

Le Syndicat Indépendant des Commissaires de Police, qui refuse de cautionner cette « pensée unique » ne reposant sur rien, exceptée l'ambition – compréhensible - des syndicats d'officiers, rejette d'emblée toute idée de fusion.

A l'appui de ce discours, quels sont les arguments de ceux qui le professent ?

On nous dit qu'avec le rapprochement police/gendarmerie, notre organisation devra s'aligner sur celle de la gendarmerie ! Pourquoi le devrait-elle ? La gendarmerie n'évoque-t-elle pas à longueur de temps des particularismes « consubstantiels » à ses missions sur lesquels elle ne compte pas revenir (cf. son statut militaire, alors qu'elle va être intégrée au Ministère de l'Intérieur). Pourquoi la police n'aurait-elle pas, elle aussi, ses particularismes ? D'ailleurs, le corps des officiers de gendarmerie est-il réellement un corps « unique » ? A bien y regarder, il ne l'est que sur le papier car les parcours sont très nettement différenciés – voir stigmatisés ! - selon les recrutements. Eux aussi ont les « Saint Cyriens »...et les autres !

On nous dit que « c'est le sens de l'histoire » ? Pour qui ? Pour les officiers qui réclament cette fusion ? **Et alors ?** Si, demain, les gradés et gardiens revendiquent une fusion avec les officiers, devons-nous nous y résoudre ? Et pourquoi pas les commissaires avec le corps préfectoral ? Nous doutons fort que la haute fonction publique accueille cette idée avec autant de mansuétude ! Qu'elle se rassure, nous ne le souhaitons pas non plus !

Pour le SICP, cette fusion est tout, sauf inéluctable !

⇒ Tout d'abord, parce que ***cette fusion n'aurait aucune justification opérationnelle.***

L'organisation actuelle de la Police Nationale démontre chaque jour son efficacité, et les résultats obtenus dans tous les domaines (lutte contre la petite délinquance, police judiciaire, renseignement, gestion de l'ordre public, police de proximité...) confirment la pertinence de l'organisation actuelle (-13,5% de faits constatés depuis 2002).

A l'inverse, réformer une nouvelle fois la Police Nationale aurait pour conséquence de la désorganiser gravement et pour longtemps. Peut-on se payer le luxe de casser un tel outil et de repartir encore pour une dizaine d'années de réforme, comme nous l'avons déjà vécu depuis 1995 ?

⇒ Ensuite, parce que ***cette fusion n'aurait pas plus de sens en termes de gestion des ressources humaines.***

Il est illusoire de croire -et de faire croire- qu'un corps unique (*de lieutenant à inspecteur général*) offrirait davantage de débouchés aux officiers. Car, en quoi le fait d'avoir un seul corps augmenterait-il le nombre de postes à responsabilité ?

Aujourd'hui, sauf à créer une « armée mexicaine » avec pléthore de chefs pour concevoir et commander sans personne pour exécuter, le pyramidage de la police restera le même ! Il y aura simplement plus de candidats pour un même nombre d'élus... et donc encore plus de déçus ou d'aigris.

Ceci est d'autant plus vrai à l'heure où, avec l'allongement de la durée de la vie active et le report de l'âge de la retraite, de véritables goulets d'étranglement vont apparaître.

L'administration serait en outre incapable de gérer un corps unique aussi important numériquement avec la souplesse et la réactivité nécessaires. Des postes à responsabilité comme ceux occupés par les commissaires nécessitent une gestion très fine, avec des mouvements de mutation quasiment tous les trimestres pour éviter des vacances de poste trop longues et permettre un profilage pointu des candidats.

⇒ ***Un corps unique risquerait par ailleurs d'avoir des incidences négatives sur la qualité du recrutement.***

Ne plus avoir de voie d'accès directe pour les candidatures externes risquerait de détourner de la Police Nationale un certain nombre de diplômés brillants au profil innovant. Alors que les fonctions de chefs de police deviennent de plus en plus complexes, nécessitant une polyvalence accrue, nous ne pensons pas qu'il soit

souhaitable de priver notre institution d'un recrutement provenant des écoles les plus prestigieuses. A moins que ceux qui préconisent une telle réforme acceptent dans le même temps d'abandonner à d'autres corps les postes de direction au profit d'une gestion purement technocratique et non plus policière de ces postes.

Nous entendons déjà nos détracteurs nous rétorquer que le niveau de recrutement d'un corps unifié pourrait être celui actuellement exigé pour l'accès au corps de conception et de direction. Mais qui croira que ces candidats seront toujours intéressés par un début de carrière à environ 2000 euros sans prise en compte du logement - à la différence des officiers de gendarmerie - et la perspective d'attendre une quinzaine d'années avant de prétendre aux plus hautes responsabilités ?

Loin de nous l'idée de penser que le corps des officiers ne compte pas d'excellents éléments capables d'assumer ces fonctions. Au contraire, nous constatons au quotidien les qualités remarquables de certains de nos collaborateurs. Pourtant, nous ne pouvons nous résoudre à un parcours de carrière qui, in fine, ne permettrait d'accéder aux responsabilités d'un commissaire de police qu'après quinze ans de carrière.

⇒ ***La fusion serait en outre une réforme excessivement coûteuse économiquement.***

Car, évidemment, nous n'imaginons pas une seconde que la fusion des corps se fasse par un alignement sur le plus petit dénominateur commun. Or, comment financerait-on l'alignement vers le haut d'un corps qui compterait plus de 10000 fonctionnaires alors que l'administration rechigne déjà à concéder la moindre avancée statutaire pour un corps ne comptant qu'un peu plus de 1700 membres ?

⇒ Enfin, ***cette fusion est-elle réellement souhaitée par les officiers eux-mêmes ?***

Car, en dehors des avantages financiers supposés, sont-ils prêts à accepter les contraintes lourdes qui pèsent sur notre corps ? Sont-ils vraiment prêts à jouer notamment le jeu de la mobilité, et y ont-ils intérêt ?

Certains d'entre eux, sans doute. Mais rien n'est moins sûr pour la plus grande majorité. Alors, pourquoi imposer à tous une fusion qu'ils n'appellent pas nécessairement de leurs vœux ?

Pourquoi ne pas plutôt **travailler à un élargissement des modalités d'accès au corps de conception pour les officiers méritants** qui le souhaitent vraiment ?

La Voie d'Accès Professionnelle qui connaît déjà, quelques années seulement après sa mise en œuvre, un relatif assèchement des candidatures, est certainement un mode de recrutement à développer et à élargir tout en continuant à préserver un espace suffisant pour les concours interne et externe.

Des projets de réforme de cette voie d'accès existent au sein de notre administration ; nous avons d'ailleurs été amenés à nous prononcer vers un élargissement des possibilités de candidature, au-delà de la limite d'âge actuelle par exemple, sans entraîner pour autant un changement dans la répartition entre les différents modes de sélection.

Peut être faudrait-il également se demander s'il n'est pas contradictoire de constater que le corps des conception et de direction n'est pas suffisamment attractif d'un côté (comme en attestent les difficultés actuelles de la VAP soulignées encore récemment par le dernier jury) et de revendiquer sans cesse un monopole de la promotion en interne au sein de notre corps, de l'autre?

Le SICP refuse de discuter et d'envisager l'éventualité de la disparition du corps des commissaires, y compris dans le cadre d'une réforme plus vaste.

Le SICP refuse d'accepter une fusion rampante, via une quelconque suppression du concours externe qui, de toute façon, ne pourra être compensée par un élargissement de la VAP ou du concours interne.

Le SICP refuse, à la différence d'autres, de stigmatiser tel ou tel syndicat représentatif des officiers et de décerner des bons points aux autres. Ces joutes syndicales stériles sont très éloignées de nos préoccupations et de nos intérêts; elles ne peuvent au final que servir ceux qui profitent des divisions au sein de la Police Nationale à un moment où de vastes chantiers se profilent.

Le SICP se félicite de la mise en chantier à Bordeaux d'une école moderne de formation des officiers de police qui permettra à ces derniers de bénéficier d'une formation dans un cadre **conforme à leur statut et à leur rang,** mais se garde bien d'entrer dans une quelconque polémique liée aux arrière-pensées des uns comme des autres.

Le SICP, syndicat actif et opiniâtre, **revendique sa pugnacité** dans les négociations récentes concernant l'avenant au Protocole des Corps et Carrières **et se félicite d'avoir été entendu par notre Administration** lors des discussions qui sont en cours.

Enfin, le SICP réaffirme son indépendance vis à vis de l'administration et des autres corps de la police nationale et continue à défendre un corps unique de commissaires de police à hautes responsabilités mais à vocation opérationnelle.

Le Bureau National